



Accueil Collectif de Mineurs

POUR TOI : LES 7 MERVEILLES DU MONDE ?

« Mes merveilles à moi »



Préambule

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, le directeur de l'accueil de mineurs élabore le projet pédagogique. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Une nécessaire cohérence existe donc entre

projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme **un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement** et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne**. Il aide à construire la démarche pédagogique.

Il est diffusé avant l'ouverture de l'accueil, sous différentes formes (document de communication, lettre aux parents et aux jeunes, etc.) aux parents ainsi qu'à la DRJSCS du lieu du séjour.

SOMMAIRE

I. Descriptif de l'accueil.....	2
II. Les axes du projet éducatif.....	3
III. Nos intentions éducatives	4
IV. Le projet de fonctionnement.....	6
V. L'équipe.....	9
VI. Projet d'animation et activités	11
VII. Communication envers les familles.....	11
VIII. L'évaluation.....	12

I. Descriptif de l'accueil

A. La nature de l'accueil

- Accueil Collectif de Mineurs sans hébergement.
- **ACM Lei Pitchouns**, capacité maximale 78 enfants âgés de 3 à 6 ans,
→ Mme **CASANO Marie-José** (BAFA)

B. Nom et coordonnées complètes de l'organisateur

La commune de Saint-Chamas organise depuis de nombreuses années des accueils collectifs de mineurs durant les temps périscolaires (mercredis) et extrascolaires (vacances) auprès d'enfants de la commune âgés de 3 à 17 ans.

Organisateur : **Mairie de Saint-Chamas**

La Récampado, 21 Avenue Maurice Berle, 13250 Saint-Chamas

Frédérique Verranini, Directrice du service Jeunesse & Sports

Tél. : 09.70.21.11.00 / 06 18 47 10 68 - frederique.verranini@saint-chamas.com

Rémi Magne, Directeur Adjoint du service Jeunesse & Sports

Tél. : 09.70.21.11.00 / 06 20 63 55 01 – remi.magne@saint-chamas.com

C. Numéro de déclaration DDJS de l'accueil

La Récampado «Mercredi» → n° 0130199AP000120-E01

La Récampado «Vacances scolaires» → n° 0130199CL000220

D. Le lieu de l'accueil

Afin de répondre au mieux aux attentes des familles en matière de mode de garde et ainsi d'accueillir les enfants dans des conditions optimales grâce à des locaux adaptés à chaque tranche d'âge, avec son parking.

L'accueil collectif de mineur appelé « La Récampado » est implanté en face du pont Flavien à la sortie de Saint-Chamas.

Ce bâtiment est composé de 2 parties afin d'accueillir les enfants âgés de 3 à 6 ans d'un côté et les enfants âgés de 6 à 11 ans de l'autre en répondant aux attentes et besoins de tout un chacun. Un espace extérieur est aménagé.

Les 11/17 sont accueillis à l'école élémentaire Joliot Curie où 2 Algecos sont mis à leur disposition.

EQUIPEMENTS INTÉRIEURS PITCHOUNS :

- 1 bureau de direction + 1 bureau de permanence ; 1 infirmerie ; 1 salle d'activité : 1 salle de jeux ; 1 salle de motricité ; 1 salle de repos ; 1 buanderie ; 1 réfectoire

ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS PITCHOUNS :

- Champ arboré et sécurisé ; Parcours de santé ; Poulailler ; Terrarium ; Marre ; Potager ; Un jardin aromatique ; Tables en bois ; Maissonnette ; Mur du son ; Terrasse

E. Période d'accueil

L'ACM est ouvert tous les mercredis pendant les périodes scolaires et durant le temps extrascolaire de **07h30 à 18h30**, toutes les vacances scolaires exceptées celles de fin d'année et la semaine du 15 Août.

F. L'accueil d'enfants porteur d'un handicap

L'organisateur doit pouvoir accueillir et proposer des moyens d'adaptation à des enfants porteur d'un handicap, dans la mesure du possible sans que l'intérêt général ne soit affecté.

Accessibilité pour handicap moteur aux exigences du cahier des charges des ERP.

Une charte est mise en place pour l'accueil d'enfant à handicap. Tout **enfant** a droit à la protection, à une existence dans le respect et la dignité. Il a droit à un soutien spécifique quand cela s'avère nécessaire. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

G. Le matériel pédagogique à disposition et le budget prévu

Nous avons du matériel afin de répondre aux besoins spécifiques de l'accueil :

- Sono ; Déguisements ; Jeux de sociétés ; Matériel pour les activités manuelles ; Du matériel pour les activités sportives (plots, ballons, etc...)

Budget annuel :

Le budget de l'A.C.M est établi par la responsable pour chaque période de fonctionnement : mercredis, petites vacances, grandes vacances... Il est soumis à la validation de la directrice du service et de la trésorière. Aucune dépense non acceptée en amont par la directrice du service et de la trésorière ne peut être engagée. Chacune des dépenses fera l'objet d'une remise de facture à la comptable.

Lors des sorties ou autres activités, l'équipe d'animation a en sa possession un moyen de paiement pour régler sur place les activités, puis à son retour, elle remet une facture au responsable.

En fin de période de mercredis et petites vacances, un bilan est établi afin de mettre à jour le budget prévisionnel et les dépenses occasionnées.

H. Le règlement intérieur de la structure et de l'organisateur l'accueil (voir en annexe)

II. Les axes du projet éducatif

A. L'animation jeunesse

- Sa mission est centrée sur l'accompagnement et l'encadrement d'enfants, développe son action à partir des objectifs du Projet Educatif de la Ville et du projet de service.
- Est un service d'accueil d'enfant qui assure dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective des enfants. Ce service participe à une meilleure connaissance de l'enfance,
- Permet **la rencontre, l'écoute, l'expression des attentes et des aspirations des enfants.**

L'épanouissement de l'enfant dépend non seulement des qualités éducatives des adultes mais aussi du climat qu'ils renvoient à l'enfant. C'est pourquoi le climat se définit à travers des mots tels que respect, souplesse, tolérance, liberté d'expression, créativité...

Le projet éducatif de la ville permet aux professionnels de l'enfance et de la jeunesse de s'appuyer sur ce cadre afin de définir le projet pédagogique des structures d'accueil de la commune.

B. Les principaux objectifs de ce projet

- Rechercher la cohérence
- Développer l'aide et l'implication des parents
- Permettre au jeune d'acquies un regard de citoyen, au travers de la lutte contre le gaspillage, le tri sélectif, entraide
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir aux autres, et à la culture
- Favoriser la détente et le bien-être au travers jeu, des activités physiques et sportives, ainsi que des activités diverses et variées
- La bienveillance & l'amélioration du cadre de vie

III. Nos intentions éducatives

A. Les objectifs pédagogiques

Des objectifs sont mis en place mais ils ne sont pas exhaustifs, bien au contraire ils peuvent être agrémentés, développés ... Le thème à l'année « qui est devenu notre crédo, c'est-à-dire la biodiversité, notre planète », est exploité de façon divers et variés ; des sous thèmes sont mis en place toujours lié, pour les mercredis ainsi que pendant les vacances. Sans oublier que nous aimons notre « grand village » et dès qu'il nous est possible de participer aux manifestations nous les incluons dans nos programmes, comme les concours de la médiathèque, les expos etc...

Au travers de cela nous voulons :

- Permettre à l'enfant d'être acteur de son temps de loisirs
- Favoriser le développement de l'autonomie dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge
- Responsabiliser l'enfant.
- Amener l'enfant à la découverte de disciplines ludiques, culturelles et sportives
- Favoriser l'acquisition de savoirs (être, faire...)
- Inciter à la tolérance, à l'expression de la solidarité, de l'intégration et à la différence
- Sensibiliser les enfants à une alimentation équilibrée, à l'anti-gaspillage et au tri sélectif
- Appliquer une attitude bienveillante et favoriser l'entraide
- Apprendre à l'enfant à maîtriser ses droits et ses devoirs
- Inciter l'enfant à avoir une hygiène de vie correcte.

B. Les démarches pédagogiques

Durant les temps d'accueil, nous devons aider l'enfant à pratiquer des activités manuelles, culturelles, ludiques et sportives, tout en lui laissant le choix de participer ou pas si tel est son désir.

L'enfant doit participer, autant que faire se peut, à la définition des règles de vie communes à l'intérieur du centre de loisirs, ce qui favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telle que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement...)

Le centre de loisirs doit favoriser une atmosphère chaleureuse, conviviale, voire même familiale.

Nous devons véhiculer les valeurs suivantes :

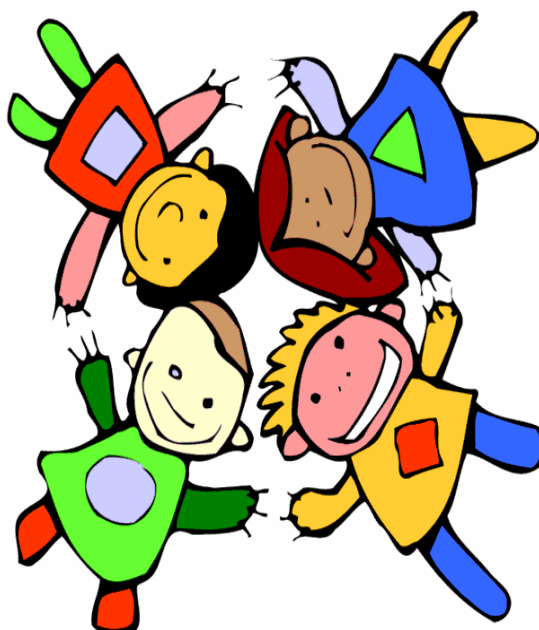
- Une hygiène de vie (Alimentation équilibrée, sommeil réparateur, hydratation durant l'effort avant d'avoir soif, soin du corps...)
- Sensibilisation à la nutrition et à l'éveil au goût
- Une autodiscipline (j'applique toutes les consignes même si elles sont contraignantes)
- Le respect de chacun et surtout de lui-même
- Autorité bienveillante (adultes/enfants, enfants/enfants, adultes/adultes)

Cette démarche pédagogique est source d'autonomie privilégiant la réussite de tous les enfants

Le service jeunesse et sports, dont la mission est centrée sur l'accompagnement et l'encadrement d'enfants, développe son action à partir des objectifs du projet éducatif de la commune. Nos projets sont en lien avec le thème de la biodiversité.

Envers le public	
Educatifs	Pédagogiques
Accompagner le développement de l'enfant dans sa construction identitaire, en y associant leur environnement	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le développement de l'enfant Contribuer au bien-être de l'enfant (sécurité physique, moral et affective.)
Développer et favoriser le processus d'autonomie et de socialisation.	<ul style="list-style-type: none"> Responsabiliser l'enfant Développer le vivre ensemble
Sensibiliser les enfants à l'environnement et au développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître et respecter l'environnement. Aider l'enfant à devenir un éco citoyen. Découvrir son lieu de vie, son village.
Laisser une place importante aux jeux et la détente	<ul style="list-style-type: none"> Proposer un large panel d'activités ludiques et variées Découverte d'activités culturelles, sportives et musicales
Contribuer à l'éveil et la curiosité	<ul style="list-style-type: none"> Développer la motricité Favoriser la créativité et la découverte de nouvelles matières. Favoriser la découverte du savoir mieux vivre au travers de la biodiversité, de l'environnement, de la nature.
Transmettre des notions sur l'alimentation (programme national nutrition santé).	<ul style="list-style-type: none"> Découvrir une alimentation variée Apprendre les notions de base sur nutrition.
Favoriser l'épanouissement par le jeu	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'imaginaire Développer l'attention Développer l'écoute

Envers l'équipe :	
Mettre en avant les réalisations des enfants	<ul style="list-style-type: none"> Créer des manifestations qui associent les parents, les familles et les acteurs de vie locale Valoriser le travail des enfants.
La découverte du village de Saint-Chamas	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux différentes manifestations culturelles du village Favoriser le travail en partenariat avec les associations du village et les autres services de la commune.
Favoriser la communication avec les parents.	<ul style="list-style-type: none"> Développer les échanges avec les parents sur les temps d'accueil.



Attitudes de l'animateur	Activités
AFFECTIFS	
<ul style="list-style-type: none"> • Vigilance, ne pas se prendre pour « papa ou maman ». Valorisation. • Création d'un climat de sécurité affective, de confiance • Adulte = modèle, organisation « rigide » • Ne pas accepter le chantage, les caprices, donner à chacun sa dose d'affection en fonction de son individualité, de sa différence 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de câlins, de tendresse, ... • Le doudou, objet symbolique (avoir un nounours de rechange au cas où)
<ul style="list-style-type: none"> • Lui donner de vraies réponses. • Un enfant qui pose une question est capable d'entendre la réponse. • Aide et apprentissage, stimulation, encouragement. • Ne pas faire à sa place, faire avec lui. Respect et valorisation des réalisations 	<ul style="list-style-type: none"> • Ritualiser les journées : dessin de la journée. • Patouillage, barbouillage, gribouillage • Privilégier le laisser-faire, le laisser jouer, ateliers tournants, libres • Papiers déchirés, modelage, cailloux, cubes, cartons, etc. Jouer avec les matières, jeux autour des 5 sens.
SOCIAUX	
<ul style="list-style-type: none"> • Protéger «la bulle de l'enfant » • Suggérer le partage 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'un coin personnel, aménagé • • Dans la salle de jeux sont aménagés des coins spécifiques, « des coins jeux » : poupées, lecture, voiture, marchande...
PSYCHOLOGIQUES	
<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement, confiance, sécurisation, rôle d'aide et non de « maternage » : ne pas faire à sa place. • L'autonomie s'apprend, elle ne s'acquiert pas toute seule • Les lieux permettent à l'enfant de se débrouiller tout seul. • Respecter et valoriser le jeu de l'enfant même s'il vous paraît futile et insignifiant. Prendre au sérieux ses histoires, les écouter. • L'enfant de 6 ans ne se considère pas comme un bébé 	<ul style="list-style-type: none"> • Se servir seul, s'habiller seul, etc. même si l'adulte est toujours présent • Transformer le quotidien, le rendre ludique et magique • Contes, histoire. • Se déguiser, jouer à faire semblant • Activités de création individuelle
PHYSIQUES	
<ul style="list-style-type: none"> • Donner des limites physiques, l'enfant ne ressent pas la fatigue, le besoin de dormir, mais sait l'exprimer.... • Patience, nombreuses répétitions, surveillance, vigilance • Discrétion vis-à-vis du groupe dans certains cas (pipi au lit, etc.) • Peu pudique : faire attention ! 	<ul style="list-style-type: none"> • Courir, sauter, danser, etc. • Eveil des sens : éducation au goût, au toucher, à l'ouïe, à la vue • Équilibrer les types d'activités la journée. Repos après le repas, sieste ou activités tranquilles • Changer souvent d'activité (20 minutes) • Manipulation de matériaux divers transformables (terre, sable, bois...)

IV. Le projet de fonctionnement

A. La journée type de l'accueil et organisation quotidienne

- 7h30/9h00 : **accueil des enfants, pendant ce temps le pointage tablette est effectué.**

Autour de petits jeux calmes, les enfants démarrent tranquillement leur journée. Sur la terrasse par beau temps et à l'intérieur quand il pleut ou qu'il fait trop froid.

Tous les enfants sont réunis la première heure, dès qu'ils sont plus nombreux, vers 8h30, les enfants sont répartis par groupe avec leurs animateurs

Lors de ce temps les fiches de présence de groupe doivent être remplies.

- 9h15 : Passage aux toilettes, lavage des mains, et accueil des derniers enfants.
- 9h30 : **Pause fraîcheur (si possible) pour les enfants du premier service**

Les enfants dégustent un fruit et/ou un légume frais afin de démarrer la journée dynamiquement. De l'eau leur est également servie.

- 9h45 : Lavage des mains et débarbouillage. **Début de l'activité.**

- 10h45 : **Fin de l'activité**, rangement, passage aux toilettes lavage des mains. Plus rien ne doit rester dans les salles (chaises empilées, tapis et poubelles sur les tables...) car c'est durant ce temps que le personnel de service fait le ménage (durant les vacances).

- 11h pause fraîcheur pour les enfants du 2nd service

- 11h/11h15 : **Temps libre : A l'extérieur.**

C'est un moment qui appartient à l'enfant, il est libre de faire ou non une activité. Des jeux sont mis à leur disposition. Toutefois l'animateur maintient son rôle et doit proposer des jeux aux enfants et jouer avec eux,

pour ceux qui le désirent .

- **Repas :**

Deux services sont mis en place :

- De 11h45 à 12h30 le groupe des petits et les enfants qui ne restent pas l'après-midi.
- De 12h45 à 13h30 les autres groupes.

Passage aux toilettes et lavage des mains. Les enfants sont positionnés autour des tables avec 1 animateur par table qui a pour mission de les accompagner à la prise du repas.

Les enfants n'aiment pas toujours tout mais les animateurs ont le devoir de les faire goûter, de plus ils s'assurent que les enfants s'hydratent bien tout au long du repas.

C'est aussi un moment durant lequel on va favoriser l'autonomie des enfants (utilisation des couverts, remplissage des carafes d'eau...), ainsi que les échanges conviviaux.

- **Fin du repas :**

Lavage des mains et du visage avec un gant pour les plus petits. Passage aux toilettes. Brossage des dents. Eviter les allers-retours dans les locaux pendant que le personnel de service fait le ménage.

- 13/14h : **Départ et arrivée d'enfants** (le mercredi)

Les enfants inscrits uniquement le matin sont réunis côté Pitchouns. Ceux inscrits l'après-midi sont menés dans leur groupe.

Un animateur s'occupera de surveiller ces enfants. Le référent se trouvera à l'entrée afin d'accueillir les parents.

- 13h/15h30 : Sieste pour les plus petits avec réveil échelonné

- 13h30/14h30 **Temps calme**

C'est un moment de détente pour l'enfant, il est autour d'une activité calme (lego, histoire, puzzles, relaxation...) les animateurs jouent avec les enfants, la sieste pour les plus petits (au plus tard jusqu'à l'heure du goûter). L'animateur est toujours avec l'enfant et veille à son bien-être. Durant ce temps les pauses des animateurs sont organisées.

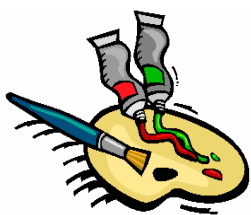
- Inclus dans temps calme

Rangement du temps calme, brossage des dents, passage aux toilettes, lavage des mains. L'enfant profite de ce temps pour boire. Et lancement de l'activité.

- 14h45 : **Début de l'activité**

- 15h30 : **Fin de l'activité**

Temps libre C'est un moment qui appartient à l'enfant, il est libre de faire ou non une activité. Des jeux sont mis à sa disposition. Toutefois l'animateur maintient son rôle.



Un temps libre de 30 min est prévu avant le goûter pour les enfants, afin qu'ils puissent se dépenser pleinement après l'activité.

- **16h : Le goûter**

Si le temps le permet, il peut aussi se dérouler dehors, par petit groupe à différents endroits, priorité aux petits sur la terrasse. En cas de mauvais temps, il se prendra dans le réfectoire en 2 services en fonction du nombre d'enfants et de leur activité.

- **17h/18h30 : Départ des enfants**

Les enfants sont réunis par groupe soit dans les salles, soit à l'extérieur, sous la surveillance de leur animateur. Ils sont réunis autour de petits jeux calmes.

Les parents ou personne responsable viennent les récupérer. On élabore un vrai contact avec eux, on parle des bons moments de la journée, des difficultés rencontrées si besoin... On effectue un réel bilan de la journée avec chaque parent. Durant ce moment les informations nécessaires au bon déroulement de la semaine sont transmises aux parents pendant les vacances (sortie, planning, tenue à prévoir.)

Entre 18h et 18h30, on s'organise pour ranger le matériel, faire un tour dans les toilettes, fermer les volets, ranger le dortoir, jeter les poubelles de la journée...



B. Organisation de l'infirmerie

Le directeur de l'accueil assure la fonction d'assistant sanitaire. Il doit appeler les parents responsables de l'enfant mais ne peut administrer des médicaments. En cas de soucis plus important, il doit appeler le 15 ou le 18 selon la gravité.

Pharmacie et soins :

Chaque animateur doit veiller au respect de la sécurité morale, physique et affective des enfants et à l'application de la législation, sous couvert du responsable, à l'intérieur et à l'extérieur de la structure.

- Des pharmacies sont à disposition des animateurs afin de soigner les éventuelles petites blessures (*À prendre lors des déplacements avec les fiches sanitaires de chaque enfant*)
- **Aucun médicament ne sera administré** (même avec justificatif ordonnance).
- Chaque soin doit être inscrit par l'animateur dans un registre d'infirmerie et expliqué à son responsable ou directement aux parents
- En cas de coup porté à la tête, les pompiers sont automatiquement appelés, par mesure de précaution et pour conseils

C. Gestion des régimes alimentaires

Le dossier d'inscription permet aux familles de communiquer sur les régimes alimentaires de leur enfant.

Protocole d'accueil individualisé (PAI) :

- Un PAI est signé avec la famille :
 - Pour toute pathologie chronique ou aiguë en cours (traitement à prendre), l'ordonnance du médecin devra être jointe.
 - S'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation des produits devront être décrites.
 - Dans le cas d'allergie alimentaire, un panier repas est fourni par la famille.
 - Les médicaments sont remis au responsable du séjour dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation.
 - Les noms et prénoms devront être inscrits sur l'emballage.
 - Les trousse PAI se trouvent dans l'infirmerie et dès lors qu'un groupe sort de la structure, il se munit de la trousse de l'enfant et de son dossier (fiche sanitaire).

Sécurité et responsabilité :

Chaque animateur doit veiller au respect de la sécurité physique, morale et affective des enfants, ainsi qu'à l'application de la législation, sous couvert du directeur, à l'intérieur du site ainsi qu'à l'extérieur.

D. Activités (objectifs, moyens mis en œuvre, évaluation)

Toutes les activités, diverses et variées, proposées autour de la découverte permettent aux enfants de s'initier à la faune et la flore de notre région et ce, à travers des activités manuelles, pédestres, d'éveil sensoriel etc.

En effet, un de nos objectifs principaux est de sensibiliser les enfants à la biodiversité, afin qu'ils comprennent les liens et les interactions qui existent dans le monde vivant et par ce fait qu'ils gèrent et protègent mieux notre environnement.

Chaque animateur doit être porteur d'un projet d'activité, lié au projet d'animation du groupe.

E. Quelles sanctions pour quels motifs ?

Chaque enfant doit respecter le règlement du centre ainsi que les règles de vie. En cas de non-respect des règles, selon la gravité, l'équipe d'animation lui proposera d'effectuer des sanctions pédagogiques (débarrassage, nettoyage, rangement). Néanmoins en cas de non-respect des diverses règles l'enfant se verra recevoir un avertissement écrit qui devra être signé par les parents. Au bout de trois, une fiche de suivi est envoyée en mairie et l'enfant peut être exclu de l'accueil.

V. L'équipe

A. Composition de l'équipe, qualifications, compétences particulières

Les équipes varient ainsi que les effectifs selon les périodes. Du personnel saisonnier est recruté pendant les vacances en complément de l'équipe fixe. Des animateurs stagiaires sont régulièrement intégrés à l'équipe en fonction des demandes.

Rappel du taux d'encadrement :

- Un animateur pour 8 enfants âgés de 3 à 6 ans
-

L'équipe est composée d'un directeur de l'accueil et de 14 animateurs, dont 3 A.V.S.

Lors du recrutement nous vérifions que chacun adhère au projet éducatif de la commune, l'équipe ayant pour objectif permanent la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Le service Jeunesse et Sports de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale contrôle systématiquement les bulletins de casier judiciaire ainsi que le fichier national des personnels déclarés comme intervenants.

B. Rôle et responsabilités de chacun (directeur, animateurs, AS, etc....)

Rôle du directeur :

- Il s'assure du bon déroulement de l'accueil
- Il veille à la « non dangerosité » des activités
- Il contrôle son personnel et remédie à des dysfonctionnements
- Il sensibilise les animateurs sur leurs rôles afin de garantir un accueil agréable à toutes et à tous
- Avec le personnel technique, il donne son avis sur les menus, le « timing » des repas, ainsi que sur le nettoyage de la structure
- Dans son rôle de formateur, il vérifie que les animateurs appliquent bien les consignes énoncées
- Il a un rôle de médiateur aussi bien auprès des animateurs, des parents et autres personnes
- Il gère les relations avec des différents partenaires.
-

Rôle des animateurs :

- Ils proposent, préparent et encadrent des activités.
- Il gère complètement son activité et s'adapte aux besoins, capacités et caractéristiques des enfants.
- Il devra s'auto évaluer et savoir se remettre en question,
- Il discute avec les parents, il est présent au moment de l'accueil et du départ.
- Ils appliquent les démarches pédagogiques du projet envers toutes les personnes avec lesquelles ils sont en interaction
- Ils veillent à la discipline du groupe qu'ils ont en charge
- Ils veillent à la sécurité morale, physique et affective des enfants :
- Alternent les activités physiques et calmes ainsi que les moments en grand groupe et petit groupe.

- Permettre les activités individuelles autant que la pratique collective.
- Permettre à l'enfant de respecter son droit de ne rien faire.
- Faire des groupes respectant la réalité d'une tranche d'âge. On pourra par contre décider de mélanger les enfants pour des activités définies, par choix pédagogique, au service d'un ou plusieurs objectifs.
- Être vigilant sur les signes de fatigue (énervement, sommeil, perte de capacités, etc.)

L'équipe de service :

- Elle joue un rôle important dans la vie du centre, elle est présente tout au long de la journée, de la préparation des repas jusqu'à l'entretien des locaux.
- Il est important d'impliquer les enfants via des règles de vie. Un lien étroit doit être entretenu entre l'équipe de service et l'équipe d'animation.

C. Quel accompagnement pour l'équipe et les stagiaires

- Un entretien de milieu et de fin de période est réalisé par le directeur.
- Le bilan de ces entretiens est transmis à la directrice du service Jeunesse & sports.
- Un entretien professionnel annuel.
- Des formations internes, des formations du CNFPT, et de la DDJS

D. D. Les temps de réunion d'équipe (avec qui, à quelle fréquence, quel contenu)

Une réunion est prévue chaque lundi matin afin de préparer les activités et le matériel nécessaire pour le mercredi, ainsi qu'une réunion grande ligne pour préparer les périodes avant vacances plus deux réunions/bilans durant chaque semaine de vacances plus grandes lignes des mercredis.

E. Les règles non négociables

- Il est interdit de sortir de la structure sans une trousse de secours à pharmacie complète, sans connaître le numéro du responsable, de la structure d'accueil et sans les fiches sanitaires de chaque enfant
- L'animateur aura une attention particulière sur la sécurité morale, affective, et physique des enfants.
- En aucun cas, l'animateur ne doit ressortir, ni faire ressentir aux enfants les tensions pouvant exister au sein de l'équipe.
- Aucune personne faisant partie de l'équipe ne doit fumer devant les enfants et dans la structure même une cigarette électronique.
- L'animateur devra avoir une tenue vestimentaire adaptée aux différentes activités et une hygiène corporelle irréprochable.
- Il doit encadrer les enfants pendant toutes les activités y compris les temps calmes, les temps libres et les temps d'accueil.
- Le mercredi et les vacances les animateurs ont une pause de 20/30 min par roulement. Si du retard a été pris dans la journée, elles prendront tout de même fin à 14h.
- Pour des raisons de fonctionnement et de sécurité, aucune absence ne sera autorisée. Les animateurs absents seront tenus de prévenir la direction aussitôt que possible et devront fournir un certificat médical ou un arrêt de travail. Ils devront se tenir informé du déroulement de la journée antérieure dans les 48 h.
- Aucun rendez-vous quel qu'il soit ne sera pris pendant le temps de travail
- Il devra être présent à toutes les réunions mises en place par le responsable avant, pendant et la fin de chaque période. Chaque animateur devra respecter les horaires mis en place par la directrice.
- Il pourra lui être demandé de venir plus tôt ou finir plus tard.
- **L'usage du téléphone portable est interdit pendant le temps de travail sauf en cas de force majeure, il peut être utilisé pendant les temps de pause à l'extérieur de la structure. Seul un animateur par groupe sera muni de son téléphone pour prendre des photos pour le blog.**
- L'animateur appliquera un droit de réserve sur sa vie privée ainsi que celle du public.
 - L'animateur engagé devra respecter certaines règles : Aucune violence envers un enfant, qu'elle soit physique ou verbale ne sera acceptée.

VI. Projet d'animation et activités

Animation des activités diverses autour des 7 merveilles que l'on peut imaginer en lien avec la Biodiversité.

Le projet d'animation est construit autour de 7 possibilités,

Cette année le thème général des Pitchouns est « Les 7 merveilles du monde pour toi c'est quoi ? »

Pour chaque temps un thème général est proposé avec à l'intérieur plusieurs idées à travailler.

Tous au long de ces différents thèmes nous continuerons à travailler sur notre environnement, la biodiversité, et tous se qui s'y rattachent.

Sous thèmes :

- De septembre à la fin des vacances d'automne : **L'art au travers de la nature**
 - ❖ Automne : « Les arts et la culture autour de la nature »
 - *voir
 - *entendre
 - *goûter
- De Novembre à décembre : **L'enfant et son environnement**
 - *la joie
 - *le handicap
 - *les droits
- De janvier à la fin des vacances d'hiver : **La technologie et les sciences vers quel avenir allons-nous ?**
 - ❖ Hiver : « Les sciences, le sport et l'écocitoyen »
 - *voir
 - *toucher
 - *ressentir
 - *créer
- De mars à la fin des vacances de printemps : **La nature et les éléments**
 - ❖ Printemps : « vive la nature, les abeilles et les fleurs, le soleil... »
 - *ressentir,
 - *sentir,
 - *voir,
 - *toucher...
- De mai à juillet : **La famille et mon monde**
 - *aimer
 - *partager
 - *rire

Pendant les vacances (petites et grandes) tous ces thèmes seront repris, toujours en lien avec la biodiversité. Afin de créer un univers qui corresponde aux thèmes et pour que les enfants soient immergés dans le thème nous créons des décors pour les vacances que nous agrémentons des décorations faites les mercredis, qui restent dans le thème.

Tout au long de l'année nous restons en relation avec la médiathèque et les associations de Saint Chamas, pour nous permettre d'alimenter notre savoir et nos connaissances avec l'aide de professionnels extérieurs à la structure.

VII. Communication envers les familles

A. Modalités d'inscription

Toutes les inscriptions se font au Guichet Unique du Cercle qui se situe en face à la Mairie, un D.U.I (dossier unique d'insertion) doit avoir été constitué au préalable.

Les dates d'inscriptions sont communiquées via le site de la commune, la page Facebook de la commune (Saint Chamas en Provence) mais aussi par voie de presse, panneaux lumineux, bulletin municipal, affichages, frise transmise à la rentrée à chaque enfant....

Une résiliation ne peut se faire que durant la période d'ouverture des inscriptions. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

B. Portail famille

Tous les documents nécessaires sont à télécharger sur le portail famille du site internet de la ville. Les parents ne possédant pas d'outils numériques peuvent se rendre directement au cercle ou des agents peuvent les accompagner dans leur démarche.

C. Blog

Un Blog est mis en place entre chaque période, il permet aux familles par la présence de photos et d'un texte explicatif, résumant chacune des périodes de voir les enfants en activités.

L'adresse est <http://infojeunesse.saint-chamas.com/>

Tous les articles ne sont accessibles qu'avec un mot de passe temporaire transmis par mail.

Ce dernier permet aux familles d'être rassurées sur l'engagement de l'équipe d'animation ainsi que sur la qualité des activités proposées. En effet, les enfants accueillis sont venus pratiquer des activités culturelles, ludiques et sportives et souhaitent profiter de l'accueil dans les meilleures conditions.

VIII. L'évaluation

Afin de déterminer si les objectifs ont été atteints, nous évaluerons :

Les activités et l'ensemble des temps de l'accueil des enfants au sein de l'A.C.M feront l'objet de diverses évaluations, aux outils différents. Ces derniers peuvent évoluer en fonction de l'année et de la période d'accueil des enfants (mercredis et vacances).

L'évaluation portera sur : le public, les membres de l'équipe, la place des parents, les activités.

L'évaluation permet de savoir si les objectifs pédagogiques ont été atteints et de vérifier si les moyens mis en œuvre pour leurs réalisations ont été efficaces.

COMMENT ?

L'évaluation a lieu tout au long de l'ACM par différents moyens :

- Pendant l'activité : observation des animateurs pour savoir si les enfants sont satisfaits.
- Pendant les moments de vie collective (hygiène, repas) : l'animateur est à l'écoute et peut entendre des remarques liées aux activités vécues par les enfants.
- Pendant les bilans : les enfants sont invités à s'exprimer sur ce qu'ils ont aimé ou pas et pourquoi.
- En discutant avec les parents qui informent les animateurs des ressentis des enfants.

Evaluation de l'équipe

Un temps de réunion en présence du référent et de l'équipe d'animation a lieu chaque lundi matin des semaines de périodes scolaires. Elles servent à **faire le point** sur les activités et projets passés, à **développer** les activités et projets en cours puis à **définir** les nouveaux projets à venir. Ces temps permettent aussi de réguler les difficultés rencontrées.

Des évaluations de l'équipe d'animation sont organisées par trimestre, à caractère individuel. Ces temps de rencontres permettent d'échanger sur le travail effectué, sur les projets de formation et de faire un bilan de l'action menée sur le terrain.

Lors des vacances scolaires les temps de réunion ont lieu le lundi soir pour prévoir et développer les activités de la semaine et un temps de régulation a lieu le jeudi soir pour faire les évaluations des animateurs et parler des difficultés rencontrées.

Evaluation des stagiaires (BAFA – BAFD – BPJEPS – CP JEPS ...)

L'évaluation permet de vérifier les aptitudes à exercer la fonction d'animateur, sur la base de critères précis. Afin de porter une appréciation justifiée et argumentée, divers outils sont utilisés

- Une fiche d'auto – évaluation pour les animateurs
- Une grille d'évaluation globale
- Trois entretiens d'évaluation (1er : définition des attentes au cours du stage pratique, 2ème : temps de régulation, 3ème : évaluation)

POURQUOI ?

Lors des réunions de régulation, animateur et référent partagent leur évaluation. Ils réadaptent si besoin le fonctionnement ou les activités à venir afin de répondre aux objectifs fixés :

- Accompagner le développement de l'enfant dans sa construction identitaire,
- Développer et favoriser le processus d'autonomie et de socialisation,
- Sensibiliser les enfants à l'environnement et au développement durable, à la biodiversité.

Nous utilisons d'autres outils lors des différents temps d'évaluation :

- Une grille d'entretiens pour les animateurs stagiaires
- Une grille d'évaluation d'animateurs stagiaires
- Une fiche d'auto – évaluation (*en cours ou non de formation*)

